

Séance du 20 février 2009

Présents : Jean Arrufat, Jacques Bernard, Alain Blanquer, Jean-Philippe Cazabat, Christiane D'Halluin, Laurent Gautreau, Hélène Marchal, Chantal Monnier-Pujol, Marie-Claude de Murcia, Christian Ollier, Pierre Usselmann.

Secrétaire de séance : Hélène Marchal

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2009 :

Contre : 1 – Pour : 9.

Hélène Marchal ne prenant pas part au vote car absente lors du dernier conseil.

Ordre du jour :

1. Résultat de la consultation pour les travaux sur les réseaux AEP et EU
2. Défrichage pour le réservoir : distraction et application du régime forestier
3. Résultat de la consultation pour le permis de construire du réservoir
4. Résultat de la consultation pour les aménagements sécuritaires RD 128
5. Salle du Mas de Roujou : permis de construire
6. Programme de résorption des décharges illégales
7. FCTVA : nouvelles modalités d'application
8. Débat d'orientation budgétaire
9. Questions diverses

1. Résultat de la consultation pour les travaux sur les réseaux AEP et EU

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 février 2009 pour l'ouverture des plis concernant la consultation pour les travaux sur les réseaux d'adduction d'eau potable et des eaux usées, que cette même commission s'est réunie le jeudi 19 février 09 pour étudier l'analyse des offres faite par le bureau d'étude Entech.

M. le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres (16 entreprises ont répondu, le bureau d'étude a analysé selon les critères préalablement établis : la valeur technique, le délai d'exécution, et le coût).

A été retenue par la commission d'appel d'offres :

L'entreprise Florian Lopez de la tour sur Orb, obtenant la note la plus forte (79 points) pour un montant total (base + options) de : 119 686.00 euros HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix de la commission d'appel d'offre et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

Après les délais légaux, les travaux pourraient commencer dès le début des vacances de Pâques, afin de gêner le moins la circulation des transports scolaires dans l'allée des platanes.

(Ce premier point entraîne la discussion sur le point 4 de l'ordre du jour)

2. 4. Résultat de la consultation pour les aménagements sécuritaires RD 128

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 février 2009 pour l'ouverture des plis concernant la consultation pour les aménagements sécuritaires RD 128, que cette même commission s'est réunie le jeudi 19 février 09 pour étudier l'analyse des offres faite par M. Pinchard de la DDE de Clermont l'Hérault, qui fait office de bureau d'étude pour ce chantier.

M. le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres (4 entreprises ont répondu, M. Pinchard a analysé selon les critères préalablement établis : la valeur technique, le délai d'exécution, et le coût. Ces entreprises ont été évaluées compétentes par M. Pinchard, seul le prix pouvait les départager).

A été retenue par la commission d'appel d'offres :

L'entreprise TPSO de Lézignan-la-Cèbe a obtenu la note la plus forte (10 points) pour un montant de 20 095.50 euros HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix de la commission d'appel d'offre et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

3. Défrichage pour le réservoir : distraction et application du régime forestier

Pour avancer dans le dossier du nouveau réservoir d'eau potable, nous devons défricher une petite partie de la forêt pour l'étude, l'implantation du réservoir et pour le passage des canalisations.

La forêt étant communale mais sous la protection de l'ONF, la DDA veut faire des études d'impact et nous demande un dossier pour prouver que cette partie de bois ne présente aucun intérêt écologique.

Un écologue, un ornithologue ont répondu en ce sens ainsi que le capitaine des pompiers pour la lutte incendie.

Vote pour sortir la zone d'implantation du réservoir parcelle B909 du régime forestier Pour : 11

En compensation l'ONF nous demande un autre terrain à inclure sous le régime forestier : M. le Maire nous propose les parcelles A97 et A143 au Bouissas et St Gély d'Arques (zone ND du POS).

Vote : Pour : 11.

4. Résultat de la consultation pour le permis de construire du réservoir

Pour pouvoir déposer le permis de construire du nouveau réservoir il nous faut choisir un architecte, la société Entech a lancé une mise en concurrence auprès de 3 architectes, seuls deux ont répondu, le prix étant le critère majeur pour prendre la décision : Mme Vigneron architecte à Cabrières a été retenue pour un montant de 1320.00 euros HT.

Vote : Pour : 11.

5. Salle du Mas de Roujou : permis de construire

Mme Vigneron, architecte, a lancé la procédure de marché adapté pour la construction de la salle du mas de Roujou.

Vote pour autoriser M. le Maire à signer et déposer le permis de construire de cette salle.

Vote : Contre : 1 - Pour : 10.

6. Programme de résorption des décharges illégales

Pour faire suite au courrier du Préfet donnant injonction aux communes de réhabiliter les décharges illégales, nous avons décidé de transférer ces compétences au Syndicat Centre Hérault (SCH). Le SCH gère ce dossier de la consultation sur site (Plan de barrière) à la réalisation. Il prend en charge 70 % de la réalisation, il reste donc à notre charge 30% soit un maximum de 11600.55 Euros HT.

Vote pour autoriser le maire à signer et accorder ce montant maximum pour la réhabilitation du plan de barrière : Pour : 11.

7. FCTVA : nouvelles modalités d'application

M. le Maire nous rappelle le principe du Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée et notamment la règle de décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA.

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009. Le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 237 686 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'inscrire au budget de la commune 779 800 € de dépenses réelles d'équipement soit une augmentation de 300 % par rapport au montant de référence,
- Autorise le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat

8. Débat d'orientation budgétaire

Ce débat n'est obligatoire que dans les communes de plus de 3500 habitants, mais M. le Maire souhaite nous donner les principaux axes de réflexion concernant le budget pour connaître nos avis.

Au niveau des recettes : le débat s'ouvre sur l'équilibre des taux des taxes communales, à savoir baisser la taxe d'habitation et le foncier non bâti de 3.36% et augmenter le foncier bâti de 6.12 %. Sachant que la base du foncier bâti est la moitié de celle de la Taxe d'habitation, il s'agit d'une répartition différente, mais sans hausse.

Au niveau des dépenses : inclure dans le budget :

Le plan communal de sauvegarde, logiciels de gestion, l'aménagement de l'entrée du village, l'achat et l'aménagement des jeux d'enfants, le transformateur électrique, l'éclairage public, l'entretien d'une partie du bois de Peïrigous, la réhabilitation de la décharge illégale, l'entretien des bâtiments : logements communaux et bâtiments recevant du public ainsi que la voirie. Les travaux sur le réseau et le réservoir.

9. Questions diverses

- ❖ Christiane D'Halluin, ayant appris récemment que la subvention hors programme 2008 du conseil général aurait été initialement prévue par l'ancienne mairie pour les travaux de l'école (logement + salle de classe), demande pourquoi cette subvention se retrouve affectée sur la salle du Mas de Roujou et pourquoi M. le Maire ne nous en a pas parlé.

M. le Maire répond

Qu'il est surpris que Mme D'Halluin pose cette question car lorsqu'un élu est personnellement intéressé à une décision du conseil il ne doit participer ni au vote ni aux débats.

Qu'il n'y a aucune trace d'une demande d'utilisation de cette subvention dans les dossiers de la mairie

Qu'une somme de 23000 € environ a déjà été mise en 2008 sur l'entretien de l'ancienne école, dont la subvention (11 289 €) hors programme de 2007.

Que, par délibération d'octobre 2008, la subvention de l'année 2008 et celle de 2009 ont été affectées avec l'accord unanime du conseil municipal au projet de salle d'activités du Mas de Roujou.

Et, enfin, que c'est l'ensemble des logements communaux qui doit être rénové avec la priorité aux problèmes de sécurité électrique (les devis sont en cours) et pas uniquement celui occupé par Mme D'Halluin.

- ❖ Hélène Marchal demande pourquoi après avoir fait plusieurs réunions où Marie-Claude de Murcia avait exposé la nécessité de récupérer la petite salle du Foyer rural pour la bibliothèque et la grande salle pour la poterie et le catéchisme (si besoin il y a), on se retrouve aujourd'hui avec un changement d'affectation de salle sans la moindre concertation avec les associations et les élus.

Marie-Claude de Murcia pense dans un premier temps qu'elle avait mal évalué les besoins des associations et donc pense qu'il ne vaut mieux pas déplacer la porterie à cause de la puissance du four acheté par le foyer rural, et dans un deuxième temps elle pense qu'il faudra quand même déménager la poterie dans la grande salle du foyer rural dès le mois de juillet.

Le prochain conseil municipal où il faudra, entre autre, voter le budget est fixé au lundi 23 mars 2009 à 18 heures.

Vu par nous, Maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 24 février 2009.